

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

103887

Déclaration de Maladie : Nº P19-0004595

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8764 Société : Ram

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL BOUAZIZI OTHMAN Date de naissance : 15/11/1969

Adresse : HAY AL IDRAZ Rue 10 N° 81 Dpt Casablanca

Tél. 0661 219298 Total des frais engagés : 1352.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Omar Nouri
Tél.: 0522 82 68 38 - 0520 01 01 07
Aut. 10740
77, Rue El Garb - Casablanca

Date de consultation : 20/12/2021

Nom et prénom du malade : 02 Ben Ali Othman Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Ed dysentery

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 12 2021	12	150	Omar Nour 18-05-2021 10740 Casablanca	Signature of Dr. Omar Nour 18-05-2021 10740 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	tél: 77, Rue B Montant de la Facture
Pharmacie SAINTES MARIE Docteur Hay Sra 2 Ain Chock Tunis - Sfax - Tel: 022 521 61	26/12/21	1202,65

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. Key anatomical features labeled include:

- H**: High point of the dental arch.
- D**: Dorsum (palatal side).
- G**: Ginglymus (buccal side).
- B**: Basitarsus (mesial side).
- A**: Apices (distal side).
- Y**: Y-shaped suture line.
- V**: V-shaped suture line.
- W**: W-shaped suture line.
- U**: U-shaped suture line.
- L**: L-shaped suture line.
- S**: S-shaped suture line.
- T**: T-shaped suture line.
- W'**: W-shaped suture line on the lower arch.
- U'**: U-shaped suture line on the lower arch.
- L'**: L-shaped suture line on the lower arch.
- S'**: S-shaped suture line on the lower arch.
- T'**: T-shaped suture line on the lower arch.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nour Omar

الدكتور نور عمر

OMNIPRATICIEN

Diplôme Universitaire en Echographie Clinique.

Diplôme Universitaire Diététique Médicale et Nutrition.

Diplôme Universitaire en Diabétologie.

Faculté de Médecine Montpellier - FRANCE.

ELECTROCARDIOGRAMME

Médecine Générale

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

141,70x 0



20/12/2001

Pharmacie SMIRÉS
SMIRÉS Maroc
Docteur en Pharmacie
513, Bd Smara Hay Osa 2 Ain Chock
Casablanca

60,00 x 2



Enterogem

1 1 1

14,60



Delij 100 v

1 1

58,45



Selamal 40

1 1

دكتور نور عمر
Docteur Omar Nour
tél.: 0522 82 68 68 - 0520 01 01 07
Aut: 10740 - Casablanca

Aut: 10740 - Casablanca
17, Rue El Gach - SMIRÉS Maroc
Pharmacie SMIRÉS Maroc
Boutique en Pharmacie
513, Bd Smara Hay Osa 2 Ain Chock
Casablanca - Tel: 0522 52 21 61

Tel : 05 22 82 68 68 - 05

77, Rue El Garb Hay Laâyoune (en Face Marché Jemeâa) - Casablanca

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 141DH70

UT.AV.: 1 0 2 0 2 2 P.P.V.

LOT N°: 12903439

79 70

UT.AV.: 0 4 2 0 2 2 P.P.V.

LOT N°: 1290364 79 70

79 70

SoluPreD® 20mg

oh'is

S 1
07-31826
B9
135H8
06/2
07-31826

085V